

CORRIGÉ SYNTHÈSE 2012

La presse et les journalistes sont parfois les victimes de répressions violentes. Dans quelle mesure les libertés de l'information et de l'expression sont-elles aujourd'hui reconnues et effectives ? Même si elles sont proclamées, elles se révèlent limitées et problématiques.

La liberté d'expression est un droit démocratique* essentiel parce qu'il fonde tous les droits de l'homme. À l'inverse, la censure, telle celle de la dictature de Ceaucescu qui a manipulé pendant 25 ans les médias roumains et étrangers, est le fait de tous les totalitarismes. Condamnée sévèrement dès le XVIII^e siècle par les Lumières*, elle est toujours combattue de nos jours, notamment en Chine : le récent prix Nobel de la paix, un intellectuel chinois, mène une lutte humaniste, malgré les années passées en prison, pour une liberté qu'il voit progresser.

Pourtant, la censure sévit toujours, y compris dans les démocraties et à l'heure de l'Internet qui rend techniquement possibles les échanges illimités. Les fournisseurs d'accès sont ainsi contraints d'appliquer les lois d'encadrement imposées par un pouvoir politique qui tend à réglementer la Toile. Plus aberrant, c'est la technologie informatique des démocraties développées qui donne aux pays autoritaires* encore nombreux les outils pour juguler le Web.

En fait, la liberté d'information comme celle d'expression ne peuvent pas être absolues. Elles ne confèrent pas le droit de clamer tout et n'importe quoi, elles sont nécessairement limitées par des devoirs qui empêchent les atteintes aux personnes et* à la vérité. De plus, raconter un événement, quel que soit le moyen utilisé, c'est inévitablement donner une forme à une réalité protéiforme. Par ailleurs, un média comme la télévision est régi par une censure plus ou moins consciente qui lie le journaliste et le téléspectateur. Ces libertés se* heurtent aussi à un monde politique qui cultive le secret et à un pluralisme médiatique qui n'est qu'apparent. Ces deux libertés enfin ne doivent pas se confondre, car autant informer réduit le récepteur au spectateur passif et consentant, autant s'exprimer fait du locuteur un sujet actif* et autonome.

Quoique limité, le droit à une information objective et à la libre expression est constitutif de la démocratie. C'est pourquoi la mondialisation et la diversification de l'information appellent aujourd'hui une nouvelle déontologie qui affranchisse les médias des idéologies politiques et de la propension au sensationnalisme*.

400 mots.
Francis COLLET.